

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 615**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 10 mars 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 615 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
766 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES DE LA RUE
RABEAU**

Que ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 13 avril 2026 et est entré en vigueur ce même jour.

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 17 AVRIL 2026.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Greffière